



**OIC/ACM-2019/BOSNIA/REP/FINAL**

**RAPPORT**

**Du GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LA BOSNIE-  
HERZÉGOVINE**

**NEW YORK, 24 SEPTEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI SUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE**

**New York, 24 septembre 2019**

1. Le Groupe de contact de l'OCI sur la Bosnie-Herzégovine s'est réuni le 24 septembre 2019, au niveau ministériel, en marge de la réunion de coordination annuelle à New York. Des délégations du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume du Maroc, La République arabe d'Égypte, de la République islamique d'Iran, de la République de Turquie, de la République islamique du Pakistan, de la Malaisie, de la République du Sénégal et de la Bosnie-Herzégovine ont assisté à la réunion.
2. Dans sa déclaration liminaire d'ouverture, S. E. Yousef A. Al-Othaimen, Secrétaire général de l'OCI, a réaffirmé la position de principe de l'Organisation en faveur de la réconciliation nationale et du développement économique et social en Bosnie-Herzégovine. « L'Organisation de la coopération islamique, a-t-il souligné, a toujours accordé un intérêt constant à la Bosnie-Herzégovine, qui jouit du statut d'observateur auprès de l'OCI. La sauvegarde des intérêts de la B-H, de ses deux peuples constitutifs, ainsi que de ses caractéristiques multiethniques, culturelles et religieuses est toujours importante pour l'OCI. L'OCI œuvre dans ce sens depuis l'indépendance du pays et son adhésion à l'ONU en tant que membre à part entière.
3. Le Secrétaire général a rappelé le soutien politique effectif apporté à la Bosnie-Herzégovine par les sommets islamiques et le Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) successifs, notamment le XIV<sup>e</sup> sommet islamique et la 46<sup>ème</sup> session du CMAE tenus cette année, respectivement à La Mecque et à Abou Dhabi.
4. La réunion a été briefée par S. E. M. Almir SAHOVIC, Ministre-Adjoint aux Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine pour les affaires multilatérales, sur la situation actuelle dans le pays.
5. La réunion a réaffirmé le soutien de l'OCI à la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la personnalité internationale de la Bosnie-Herzégovine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, en tant qu'État pleinement fonctionnel et autonome capable d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses obligations internationales sans mécanisme de blocus absolu et apte à sauvegarder sa structure multiethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle.
6. Les participants se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de réformes adopté par la Bosnie-Herzégovine en juillet 2015 et ont invité les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à continuer sur leur lancée dans la mise en œuvre desdites réformes, conformément à la demande des citoyens et en coopération avec la société civile.
7. Les participants se sont félicités des résultats des élections législatives qui se sont déroulées le 7 octobre 2018 en Bosnie-Herzégovine dans l'ordre et la sécurité, conformément aux normes internationales.

8. Les participants à la réunion ont réaffirmé que la responsabilité première de la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de paix incombait à toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine et ont pris acte avec satisfaction de la volonté constante de la communauté internationale et des principaux donateurs de les aider à mettre en œuvre l'Accord de paix. Ils ont appelé toutes les autorités de Bosnie-Herzégovine à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi qu'avec le Mécanisme international résiduel pour lui permettre de mener à bien ses travaux et de clore définitivement le dossier aussi rapidement que possible.
9. Les participants se sont félicités de l'action positive engagée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine dans le traitement de la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne, et ont exhorté les autorités à redoubler d'efforts pour faire progresser les réformes nécessaires et propices au maintien des relations intercommunautaires.
10. La réunion a pris note du soutien continu exprimé par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à une perspective européenne fondée sur l'Accord de paix, notamment par le biais de la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE déposée en février 2016.
11. Les participants ont demandé aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine d'appliquer rapidement les éléments clefs de l'Accord de paix de Dayton, notamment en ce qui concerne la mise en place des institutions de l'État, le cadre réglementaire et le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine.
12. Les participants à la réunion ont exprimé leur vive inquiétude devant les déclarations inflammatoires et la rhétorique de division de certains responsables et ont invité toutes les factions politiques à se concentrer sur les priorités économiques et de développement du pays et sur la nécessité pour les responsables politiques du pays de ne pas s'engager dans des discours incendiaires, susceptibles de menacer la sécurité, du pays et l'intégrité territoriale de l'État et de compromettre ses progrès vers l'intégration européenne.
13. Les participants se sont félicités des efforts déployés par le pays pour faire avancer la réconciliation nationale, le développement économique et social et pour continuer à renforcer l'état de droit.
14. Les participants ont réaffirmé l'importance de la reprise économique et son rôle fondamental dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Ils ont félicité les États membres et les institutions qui ont fait des dons au Fonds d'affectation spéciale de l'OCI et au budget du Conseil de mise en œuvre de la paix et ont invité les autres à faire preuve de générosité à leur tour, compte tenu de l'urgence du retour des réfugiés et des personnes déplacées pour la réalisation de l'équilibre démographique et de la démocratie dans le pays.
15. La réunion a encouragé les efforts régionaux visant à renforcer la confiance des parties prenantes en Bosnie-Herzégovine et dans les pays voisins.
16. Le Groupe de contact a souligné l'importance de l'état de droit en tant qu'élément de tout règlement ayant une incidence sur l'avenir du pays et a invité tous les acteurs locaux et internationaux à se concentrer sur la nécessité de mettre pleinement en

œuvre les obligations juridiques existantes lors de la présentation de solutions pour l'avenir.

17. Les participants ont souligné l'importance du développement économique pour la consolidation de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Ils ont invité la Banque islamique de développement à élaborer des projets axés sur les résultats, en coopération avec les agences de développement compétentes des États Membres, en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales de la population de Bosnie-Herzégovine.
18. La réunion a appelé l'OCI et ses États membres à accorder un intérêt et un soutien continu à la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine au cours de la période critique qu'elle traverse. Elle a également appelé à la convocation régulière du groupe de contact afin d'inscrire le soutien de l'OCI au peuple de Bosnie-Herzégovine dans la continuité.

\*\*\*\*\*